



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-25 :  
Cession gratuite de terrains au profit de la commune**

L'an deux mil vingt-trois, le 12 mai à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

**Délibération 2023-25 : Cession gratuite de terrains au profit de la commune**

Vu les articles L.2251-1 à L.2251-4 et L.2253-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 06/05/2023, Monsieur et Madame SALLES propriétaires des parcelles situées sur le bourg d'Ambleville et cadastrées section B n°1578 d'une superficie de 1a20 et n°1579 d'une superficie de 14a15 (lieu-dit « LA MARE »), souhaitent en faire don à la commune.

Madame le Maire précise que cette cession de parcelles permettra de solutionner les problèmes liés à l'écoulement des eaux de ruissellement et de les canaliser vers le Rû.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette donation.

Après avoir entendu le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Accepte la donation des parcelles B1578 et B1579, sous réserve de sa libre disposition et de sa situation juridique,
- Mandate Madame le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Martine SOREL

